



**ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT TEMPORAIREMENT
LA CIRCULATION SUR LA ROUTE DE LA FOUETTAZ**

COMMUNE

DE

DEMI-QUARTIER

HAUTE-SAVOIE

N° 2022-74

Le Maire de la Commune de DEMI-QUARTIER ;

Vu les articles L 2212-1, L2212-2 et L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R 411-5, R 411-8, R 411-21-1 et R 411-26 du code de la route ;

Vu les articles 131-12 et 131-13, R610-3 et R 610- 5 du Code pénal ;

Vu la permission de voirie n° 2022-75 du 14 septembre 2022 délivré à l'entreprise « Colas Rhône-Alpes Auvergne - Centre Passy – 280 Rue des Près Caton – 74190 PASSY » pour lui permettre de réaliser des travaux de réfection de couches de roulement sur la route de la Fouettaz ;

Considérant qu'il convient de régler la circulation sur cette voie communale à cette occasion ;

Considérant qu'il appartient bien au Maire de le faire,

ARRETE :

Article 1 :

Pendant 1 jour durant la période du 19 septembre 2022 au 21 septembre 2022 inclus, la circulation sera rigoureusement interdite à tous les véhicules (sauf véhicules de secours et camion de lait) pour travaux de réfection de couches de roulement sur la Route de la Fouettaz depuis le numéro de voirie n° 978 jusqu'au numéro de voirie n° 564.

Article 2 :

Les prescriptions mentionnées à l'article ci-dessus seront signalées à l'aide de panneaux réglementaires mis en place par l'entreprise « COLAS ».

Article 3 :

Le présent arrêté sera affiché sur place par l'entreprise et l'entreprise « COLAS ».

Article 4 :

Les infractions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la loi par la Gendarmerie et tout autre agent compétent.

Article 5 :

Ampliation du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la mairie, sera transmise à la brigade de Gendarmerie de Megève, aux services techniques de la commune, à l'entreprise « COLAS », Services Techniques de Megève, à la CCPMB Transports Scolaires, au TAD Montenbus, un exemplaire étant conservé en Mairie.

Fait à Demi-Quartier, le 14 septembre 2022.

Certifié exécutoire.

Publié électroniquement le 15/09/2022

Télétransmis Sous-préfecture le 15/09/2022

Le Maire,



Stéphane ALLARD

MAIRIE DE DEMI-QUARTIER